TAOVA

**RESTRICTION À LA DIVULGATION ET À L'UTILISATION DES DONNÉES**

*Cette proposition comprend des données confidentielles et exclusives qui ne peuvent être dupliquées, utilisées ou divulguées en tout ou en partie à des fins autres que l'évaluation ou la présente proposition sans l'autorisation écrite préalable de TAOVA*


5 rue Raoul Follereau
51520 SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRÉ

+33 (0)6 95 43 38 86

taova@taova.fr

www.taova.fr

## SOMMAIRE


**I. AVANT-PROPOS & INTRODUCTION** ..... 4

1. TAOVA ..... 4

2. Nos atous ..... 5

3. Domaines d'expertises ..... 5

3.1 Le carport solaire ..... 5

3.2 Toiture photovoltaïque ..... 6

3.3 Ombrière industrielle ..... 7

3.4 Borne de recharge ..... 8

3.5 Autoconsommation ..... 9

3.6 Vente totale ..... 9

3.7 Suivi administratif du projet ..... 10

3.8 Aides financieres ..... 10

4. Formation / Certification / Qualification ..... 12

**II. MOYENS HUMAINS ET ORGANISATION** ..... 15

1. Organisation de la société TAOVA ..... 15

2. Compétences et habilitations ..... 16

# Avant-propos & Introduction

# I. AVANT-PROPOS & INTRODUCTION

## 1. TAOVA

TAOVA créée en 2020 qui succède à une société de gestion d'affaire dénommé ETUDYS. Elle est spécialisée dans l'énergie photovoltaïque et les bornes de recharges. Elle en assure ses clients tels que des agriculteurs, des industriels, des particuliers, des collectivités dans la conception, la réalisation et le suivi de leurs projets solaires. Elle a débuté son activité en se spécialisant dans l'autoconsommation avec la réalisation de carports solaires avec bornes de recharges. L'expérience et le professionnalisme de ses équipes ainsi que son expertise des techniques de travaux ont permis à TAOVA de connaître une croissance rapide.

Pour mieux satisfaire, nos prestations sont présentées en quatre activités distinctes :

Afin d'assurer des prestations de qualité pour nos clients, la Direction du groupe TAOVA développe une culture d'entreprise porteuse de vision, de sens et de valeurs communes.

| Nos valeurs clients | Nos valeurs métier | Nos valeurs humaines | Nos valeurs partenaires |
|---|---|---|---|
| • Réactivité<br>• Proximité<br>• Professionnalisme | • Innovation<br>• Qualité<br>• Expertise | • Mixité<br>• Esprit d'équipe<br>• Respect | • Synergie<br>• Compétence<br>• Complémentarité |

La Direction de TAOVA considère que la ressource humaine est le bien plus précieux de l'entreprise et que les collaborateurs sont les premiers ambassadeurs des valeurs de la société.

Pour que les travaux d'installation, de maintenance électrique, de pose de panneaux photovoltaïques et de bornes de recharges soient réalisés avec professionnalisme, la société investit fortement dans le développement des compétences des employés par le biais de la formation.

Un chiffre illustre cette volonté de faire monter en compétences ses collaborateurs pour apporter toujours une totale satisfaction aux clients à la recherche de professionnels : 4000 heures de formation par an, sont consacrées à l'ensemble des collaborateurs.

Cet investissement en formation des collaborateurs est payant puisque les accidents du travail Sécurité Santé sont rares et peu critiques :

- ✓ L'indice du taux de fréquence est de 0.15
- ✓ L'indice du taux de gravité est de 0.13

## 2. NOS ATOUS

### LES ENJEUX DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

La politique de l'entreprise se base sur cinq enjeux majeurs de la transition énergétique.

1° La lutte contre le réchauffement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre de la production d'énergie
2° La maîtrise de la demande en énergie et promouvoir l'efficacité énergétique pour réduire le niveau de dépendance énergétique
3° Combattre la précarité énergétique
4° Maitriser les impacts locaux sur la qualité de l'air et l'environnement
5° Développer les technologies pour les systèmes énergétiques de demain

### L'IMPLICATION ET DIVERSIFICATION DES METIERS

Le personnel de nos entités fait preuve d'une implication et d'un engagement particulièrement important et sera notamment proactif dans la recherche de solutions, dans l'anticipation des problèmes à venir et proposera des organisations capables de les résoudre.

### LA RÉACTIVITÉ

Nos équipes seront organisées et autonomes avec tout le matériel nécessaire pour réaliser les travaux d'installation dans les délais imposés par le client.

Notre référant technique optimise les actions tenant compte du planning général de l'entreprise et du planning prévisionnel convenu avec le client. Il en réfère à son Gérant qui prendra toutes les mesures éventuellement nécessaires afin de garantir les délais.

Toutes les dispositions règlementaires sont respectées pour intervenir dans les meilleures conditions. Les délais de réalisation des prestations dépendent du site, du type de la structure, de l'ampleur du projet, des démarches administratives …etc.

Pour les travaux importants, nous aurons la capacité de mobiliser des moyens humains et techniques pour réaliser les travaux dans de courts délais. Le nombre de techniciens qui sera affecté aux chantiers sera fonction de la quantité et de l'urgence des travaux à réaliser.

## 3. DOMAINES D'EXPERTISES

### 3.1 LE CARPORT SOLAIRE

Abritez votre véhicule et produisez de l'électricité !

**« Abritez votre véhicule et produisez de l'électricité »**

Le carport solaire est une solution pratique et esthétique. Il permet d'abriter votre voiture et produire de l'électricité grâce aux panneaux photovoltaïques qui se trouvent sur son toit.

Des économies réalisées

**« Des économies réalisées »**

Deux alternatives sont proposées :

- L'autoconsommation via la production d'énergie verte pour vos besoin domestiques (appareils électriques, lumière, etc…) et la recharge de votre véhicule.
- La revente totale à ENEDIS

Écologique Produit Français

**« Écologique » / « Produit Français »**

Nos équipes se déplacent sur site pour l'installation du carport. Le carport solaire est déclinable en 1, 2, 3 ou 4 voitures. Il est assemblé en France. Sa structure est composée de bois Douglas et de panneaux photovoltaïques BIVA 60 de VOLTEC SOLAR (Alsace).

## 3.2 TOITURE PHOTOVOLTAÏQUE

Les panneaux solaires photovoltaïques produisent de l'électricité grâce aux cellules photovoltaïques qui les composent. La lumière du soleil crée une tension entre les deux couches positive et négative de la cellule. Cette énergie est ensuite acheminée vers le réseau électrique pour la revente, vers une batterie de stockage, ou vers des armoires de commande pour l'autoconsommation.

Bâtiment industriel, tertiaire ou commercial, TAOVA vous accompagne pour l'installation photovoltaïque sur une partie ou l'intégralité de votre toiture. Quel que soit la taille du projet, nous savons vous proposer des solutions adaptées aux caractéristiques techniques de votre site et à vos objectifs environnementaux et financiers.

Il existe différents types d'installation pour l'intégration de vos panneaux photovoltaïques sur votre toiture : L'intégration direct au bâtiment et la surimposition.

- **Intégration des panneaux solaires photovoltaïques au bâtiment :**

La méthode d'intégration au bâtiment consiste à remplacer la partie de la toiture concernée par l'installation. Par conséquent, les panneaux feront office de couverture en supplantant l'actuelle et assureront, une étanchéité parfaite.

L'intégration dans le bâtiment permet notamment de bénéficier d'une prime de rachat de la production électrique par kWh. Si votre installation est de 50 kWc et produit 57500 kWh/an, alors vous gagnerez 2265euros supplémentaire, réparti sur l'année et demie succédant la mise en route de votre installation.

(50 000 * 1.15 * 1.5) * 0.08625 – (50 * 1.15 * 1.5) * 0.06 = 2265

C'est aussi une solution à envisager pour vous les propriétaires souhaitant isoler et/ou rénover votre toiture tout en produisant de l'énergie renouvelable.

Avantages :
- Solution à double bonus énergétique (couverture et production d'électricité),
- Plus esthétique que l'intégration en surimposition.

- **Intégration des panneaux en surimposition de la toiture :**

Avec une intégration en surimposition, les modules photovoltaïques sont placés sur le toit déjà présent. Cette solution non invasive convient aux parfaitement aux bâtiments déjà existants.

La structure montée est constituée de rails sur lesquels sont placés des panneaux solaires. Il existe deux types de fixations de rail, selon le type de toit :
- Avec des crochets en les vissant directement dans la charpente
- Avec un tire-fond en perçant la toiture puis en ajoutant un joint d'isolation au niveau des visses

Avantages :
- Moins coûteux
- Simple d'installation
- Adaptable à toutes les toitures
- Permet de régler, de façon optimale, l'inclinaison des panneaux photovoltaïques

## 3.3 OMBRIERE INDUSTRIELLE

L'ombrière solaire industrielle est l'investissement rentable par excellence. Elle apporte confort, gain énergétique, valeur environnementale et une meilleure image auprès de vos contacts.

- Un parking couvert

Vos véhicules seront protégés de la pluie pouvant ainsi espacer les lavages des carrosseries en évitant les dépôts de poussière lors d'averses. Le carport protège également de la chaleur permettant de réduire l'usage des climatisations, mais aussi des UV qui, avec le temps, détériorent les plastiques et les cuirs.

- Intégration de panneaux solaires

Des modules photovoltaïques seront une source d'économie. Grâce à la production d'énergie totalement gratuite, cet investissement s'amorti en seulement quelques années et au bout du compte un gain d'argent.

Ce projet permet aussi de se positionner en tant qu'acteur de la transition écologique. Dans le contexte actuel, les salariés et les consommateurs deviennent de plus en plus préoccupés par les arguments environnementaux.

- Les avantages

Nous nous sommes engagés à concevoir des fabrications stables robustes faites pour durer dans le temps. Grâce à leur structure métallique, nos ombrières sont légères, ce qui en facilite la mise en place avec des fondations peu profondes, réduisant les temps de travaux et offrant une esthétique épurée.

Nos ombrières sont compatibles avec la quasi-totalité des parkings et leurs accès, n'étant liées à aucun bâtiment, permettent une maintenance simplifiée de vos panneaux. De plus, elles ne nécessitent aucun entretien supplémentaire.

Nous proposons des conceptions optimisées dans le but de maximiser les performances de production des modules solaires, ou de raccourcir la période d'amortissement de l'investissement. Comme chaque projet est unique, un agent vous accompagne sur l'intégralité du projet, depuis la phase de conception jusqu'à la réalisation. Nous réglons aussi nous-même toutes questions administratives liées aux travaux.

- Les options

Nous proposons la mise en place de bornes de recharge adaptées à tous types de véhicules électriques et hybrides, aidant encore à basculer vers une activité plus responsable.

Des luminaires peuvent être ajoutés, permettant un éclairage à base de LED, mêlant efficacité et faible consommation.

Notre système est conçu pour évacuer l'eau lors d'averses grâce à une gouttière permettant la récupération des eaux de pluie.

## 3.4 BORNE DE RECHARGE

TAOVA est spécialisé dans l'installation de bornes de recharges électriques. Grâce à nos techniciens électriciens qualifiés et certifiés IRVE nous sommes capable d'installer des bornes de recharges avec des puissances supérieures à 3,7 kW.

Nous dispensons cette prestation pour divers secteurs comme les particuliers, les restaurants/hôtelleries, les centres commerciaux, les stations-services, les aires de repos.

Via notre carport, il est possible d'installer une borne de recharge pour vos véhicules hybrides/électriques. Les avantages de disposer d'une borne de recharge de niveau à votre domicile sont nombreux : plus de recharges à payer à la pièce, plus d'abonnement à un réseau, possibilité d'utiliser l'électricité en dehors des heures de pointe pour profiter d'un tarif plus bas.

### OPERATEUR DE RECHARGE

En partenariat avec l'opérateur Freshmile, nous incluons avec notre installation un opérateur de recharge complet et efficace.

## 3.5 AUTOCONSOMMATION

**« Consommer sa propre production d'électricité, une pratique qui se développe fortement et vous permet de réduire vos factures »**

Via l'autoconsommation, l'installation de panneaux solaires permet de faire des économies conséquentes sur les factures d'énergies. Même par temps couvert il est possible de consommer sa propre électricité produite. Ceci permet d'acheter beaucoup moins d'électricité aux fournisseurs comme ENEDIS. Il sera même possible de revendre le surplus grâce à un contrat de rachat.

Une installation bien dimensionnée permettra d'être au plus proche de votre besoin énergétique et couvrira entre 10 et 25% de votre consommation annuelle.

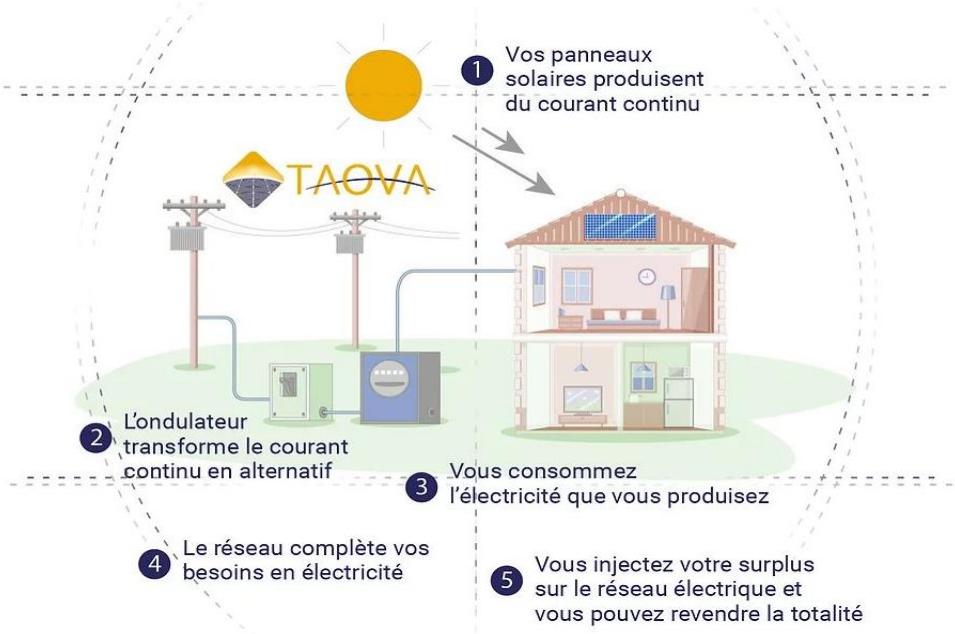


## 3.6 VENTE TOTALE

La vente totale d'électricité est la vente totale de l'électricité photovoltaïque produite par nos installations sans consommer sa propre production d'électricité.

L'État français a mis en place des tarifs d'achat attractif. Ainsi, vendre sa production d'électricité photovoltaïque est avantageux et peut garantir un revenu conséquent.

Nous réalisons la demande de raccordement au réseau. Un contrat d'obligation d'achat est signé avec le distributeur (ENEDIS). Ce dernier s'engage alors à acheter votre production d'électricité au tarif en vigueur. A savoir que tous les trimestres la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) met en ligne les tarifs d'achat à jour.

Pour pouvoir revendre l'électricité photovoltaïque, il est obligatoire de faire appel à un professionnel ayant une qualification pour l'installation solaire photovoltaïque (QualiPV). TAOVA possède les qualifications permettant d'installer les puissances suivantes :

- La tranche 0 – 36 kVA qui concerne essentiellement le résidentiel, les surfaces commerciales et les bâtiments tertiaires de petite superficie
- La tranche 36-250 kVA qui concerne les surfaces commerciales et les bâtiments tertiaires de superficie moyenne

## 3.7 SUIVI ADMINISTRATIF DU PROJET

**Ingénierie détaillée du projet**, accompagnement dans les démarches administratives et d'urbanisme, dépôt des appels d'offres, prestations de fourniture et de construction, audits qualité et mise en service, nos équipes vous font profiter d'un **accompagnement personnalisé** à chaque étape de votre projet.

Bénéficiez de l'expertise de notre Bureau d'Études pour dimensionner au mieux votre projet en fonction de vos attentes de rentabilité énergétique et économique et prendre en compte les spécificités de chacune de vos toitures (présence de sorties techniques, d'acrotères, type de charpente, d'isolant, d'éclairage, de climatisation/chauffage, hauteur des bâtiments…) dans le choix des procédés mis en œuvre.

## 3.8 AIDES FINANCIERES

- La prime à l'autoconsommation

Au 1er trimestre 2022, voici les montants de la prime qui étaient accordés :
380 €/kWc pour les installations inférieures ou égales à 3 kWc ;
280 €/kWc pour les installations entre 3 et 9 kWc ;
160 €/kWc pour les installations entre 9 et 36 kWc ;
80 € pour les installations entre 36 et 100 kWc.

- L'obligation d'achat

Vente de surplus d'énergie
Si vous vendez l'intégralité de votre production, voici les tarifs d'achat conventionné du kilowatt-heure qui s'appliquent au quatrième trimestre 2021 :
Pour une installation inférieure à 3 kWc : 0,175 6 € ;
Entre 3 et 9 kWc : 0,149 3 € ;
Entre 9 et 36 kWc : 0,106 4 € ;
Entre 36 et 100 kWc : 0,092 5 €.

Si vous ne vendez que le surplus d'électricité à EDF après autoconsommation, voici le tarif d'achat subventionné du kilowatt-heure sur la même période :
Pour une installation inférieure à 3 kWc : 0,10 € ;
Entre 3 et 9 kWc : 0,10 € ;
Entre 9 et 36 kWc : 0,06 € ;
Entre 36 et 100 kWc : 0,06 €.

- TVA à taux réduit

Réduit à 10% si puissance total < 3kMc

- L'éco prêt à taux 0

De 7000euros à 30000euros

- L’aide Ma PrimeRénov’ Sérénité

MaPrimeRénov’ Sérénité est une aide accordée uniquement aux foyers modestes et très modestes. Elle a pour objectif de réduire la précarité énergétique. Elle encourage donc les travaux ambitieux visant des rénovations performantes. Cela conduit à une réduction des factures d’électricité et à un impact positif sur l’environnement.

Pour en bénéficier, vous devez être propriétaire d’un logement de plus de 15 ans et l’occuper au quotidien. Le gain énergétique des travaux doit être de minimum 35 %.

Ceux-ci doivent évidemment être réalisés par un professionnel RGE. Enfin, vos revenus ne doivent pas dépasser les plafonds de ressources bleu ou jaune. Il s’agit d’un barème MaPrimeRénov », que vous pouvez toujours retrouver sur le simulateur Simul'Aid.

En fonction de vos revenus, le montant de la prime peut aller jusqu’à 50 % du montant de vos travaux, avec un plafond de 30 000 €. Celui-ci a été doublé par rapport à 2021. Vous pouvez retrouver les détails de cette aide sur le site de l’Anah.

- La prime énergie

Si vous souhaitez installer un système combiné par exemple, vous pourrez recevoir un chèque de 4 000 € si vous avez des revenus modestes. Si vos ressources sont supérieures, vous avez le droit à 2 500 €. La demande de raccordement à un réseau de chaleur alimenté par des énergies renouvelables fait également partie de la liste des travaux éligibles. Les aides peuvent aller de 450 € à 700 €.

Pour être considéré comme « ménage modeste », il ne faut pas dépasser un certain revenu annuel. Par exemple, un foyer de 4 personnes doit avoir des revenus inférieurs à 52 925 € en Île-de-France, ou 40 201 € ailleurs pour être considéré comme modeste.

À noter pour cette subvention : vous devez financer les travaux en amont. En effet, la prime énergie ne vous est versée qu’après la réalisation de ceux-ci. Pour bénéficier de cette aide financière, vous devez vous signaler auprès du fournisseur d’énergie partenaire de votre choix avant le début des travaux. Vous avez ensuite 6 mois après la fin du chantier pour envoyer les factures au fournisseur d’énergie. Vous recevrez ensuite une lettre-chèque qui vous permettra d’encaisser la prime.

- Soutien au photovoltaïque grand est

Pas de montant indiqué. Subvention spécifique à chaque région (à vérifier s’il en existe une pour chaque région, département, etc.).

## 4. FORMATION / CERTIFICATION / QUALIFICATION

TAOVA bénéficie d'une qualification **RGE** qui remplit un certain nombre de critères administratifs, assuranciels et techniques. Elle inscrit ainsi les professionnels dans une démarche de renforcement de la qualité de leurs compétences et de leurs prestations. Ce principe d'éco-conditionnalité implique que seuls les travaux réalisés par une entreprise porteuse d'un signe de qualité **RGE**, pourront être éligibles aux différents **dispositifs d'aides financières** mis en place par l'Etat.

### FORMATION QUALIT'ENR

Pour être en mesure de réaliser des installations dans les règles de l'art et conformes à la réglementation, il est donc important de suivre une formation EnR spécifique au système photovoltaïque avec les panneaux solaires photovoltaïques.

Cette formation est sur une durée de 5 jours et répond à des objectifs clairs qui permettent aux professionnels de monter en compétence et de pouvoir se qualifier par la suite. Les collaborateurs de TAOVA sont formés.

### CERTIFICATION LABEL RGE

**Certification label RGE « Reconnu Garant Environnement ».** Depuis le 1er septembre 2014, seuls les artisans porteurs du **signe de qualité** « RGE » peuvent faire bénéficier leurs clients de l'**éco-prêt à taux zéro (éco PTZ)**. Et depuis le 1er janvier 2015, seuls les artisans porteurs de ce signe, peuvent également faire bénéficier leurs clients du **crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE)**. Ce dispositif concerne TAOVA dans le domaine de l'installation de système utilisant une source d'**énergie renouvelable** (panneau solaire…).

La certification de TAOVA apporte la garantie du respect de la réglementation. Grâce à l'ensemble de ses collaborateurs, la société est reconnue depuis 2020 comme une entreprise sérieuse auprès de ses clients. TAOVA est certifié RGE depuis le 1 septembre 2022.

### FORMATION OXIDEVE

**Les démarches administratives relatives aux projets photovoltaïques.** Nos commerciaux qui seront amenés à suivre et monter le dossier de votre projet ont été formé par le biais de cette formation. Elle permet de pouvoir gérer l'ensemble des démarches administratives liées au développement de projets photovoltaïques en autoconsommation ou en revente totale ayant une puissance de raccordement inférieure à 36kVA.

Les démarches à réaliser auprès des services administratifs suivants :

- Mairies : déclarations préalables de travaux
- ENEDIS : demandes de raccordement
- Consuel : certifications des installations

## QUALIFICATION IRVE

La **qualification IRVE « Infrastructure de Recharge de Véhicule Électrique »** s'adresse aux électriciens qui souhaitent se former à l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques. Les installations sont réalisées par nos professionnels TAOVA bénéficiant de la qualification IRVE.

## SOREN / PV CYCLE

TAOVA est inscrit dans la démarche de la collecte et le recyclage des panneaux photovoltaïques français. Par l'intermédiaire de PV CYCLE à chaque commande, une éco-participation est payée sur la base de la quantité de modules photovoltaïques approvisionnés pour un projet. PV CYCLE peut ainsi se charger ensuite du traitement de tous les panneaux photovoltaïques en fin de vie, incluant l'ensemble des technologies photovoltaïques actuelles, en particulier les panneaux à base de silicium.

## ENERPLAN

**ENERPLAN** est le **Syndicat des Professionnels de l'Énergie Solaire.** Le syndicat est composé d'entreprises de droit européen œuvrant dans le domaine de l'énergie solaire en France. La société TAOVA est adhérente et défend les intérêts de ce projet.

# Moyens humains et organisation

II

## 1. ORGANISATION DE LA SOCIETE TAOVA

La société TAOVA est spécialisée dans les travaux d'installation, de maintenance électrique, de pose de panneaux photovoltaïques et de bornes de recharges. Elle est certifiée et présentée comme suit :

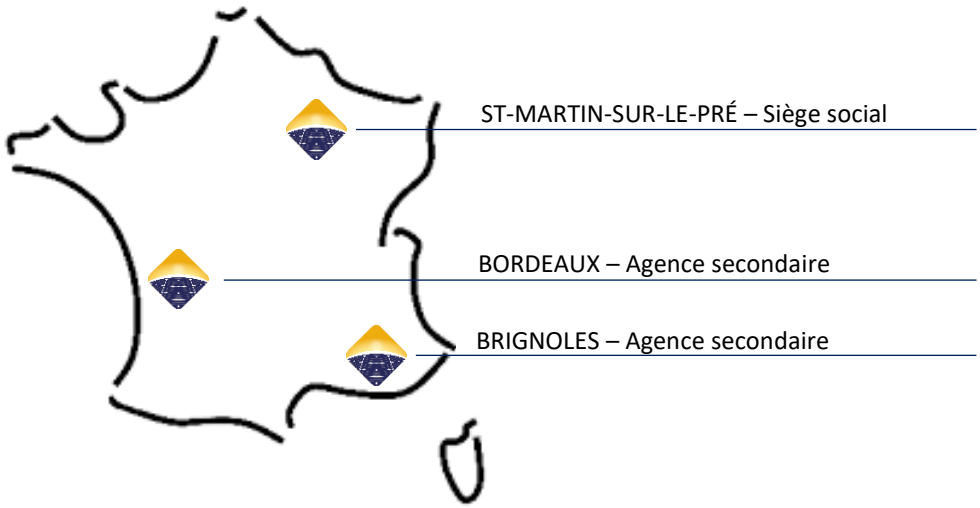


### ORGANIGRAMME

L'organigramme de la société est défini comme suit :

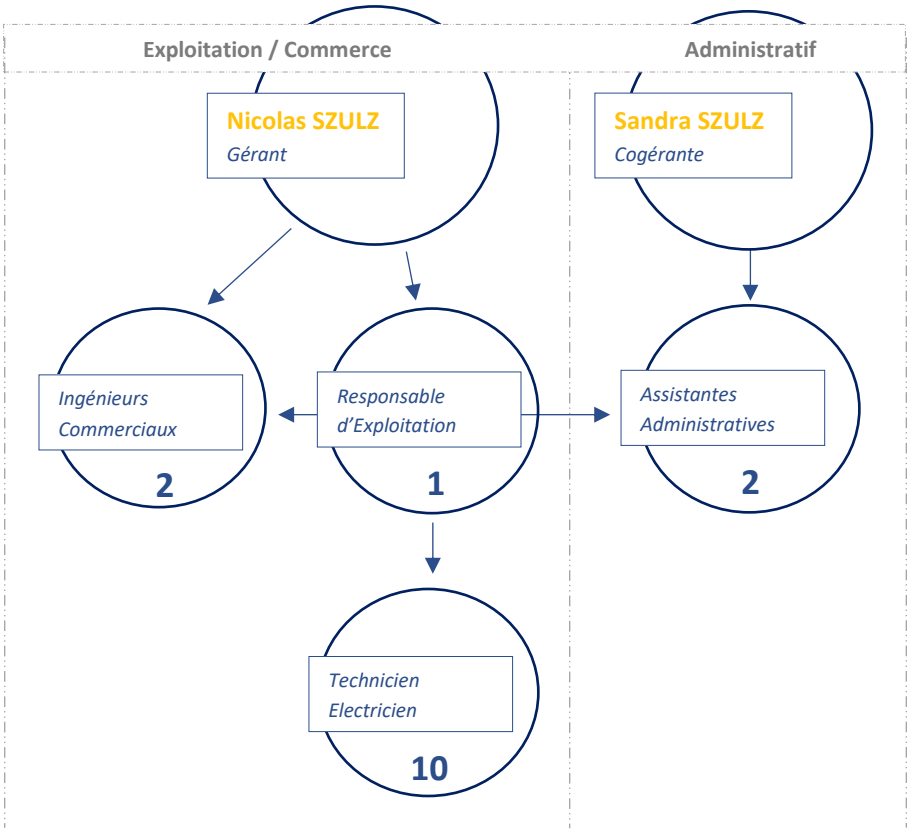



*L'utilisation ou la divulgation des données de cette page est soumise à la restriction indiquée sur la page de couverture.*

## 2. COMPETENCES ET HABILITATIONS

L'ensemble du personnel de la société TAOVA par leurs expériences respectives, est spécialisé dans le monde de l'électricité et du photovoltaïque. Il en ressort des compétences indispensables à la réalisation qualitative et dans les règles de l'art des prestations demandées.

Toutes les personnes mobilisées possèdent une habilitation électrique B2V H2V (NFC18-510).

Nos équipes ont suivi la formation Secourisme du travail (SST), elle leur permet d'intervenir face à une situation d'accident et de prévenir des risques.

### COMPÉTENCES

Analyse et compréhension des projets :

- Lecture et exploitation des éléments clients
- Adaptation aux normes et prescriptions techniques

Connaissances techniques :

- Types de structures/bâtiments
- Capacité de choix des références
- Connaissances techniques de la configuration des différents panneaux photovoltaïques

Maitrise des outils et référentiels :

- Logiciels de dimensionnement
- Normes et techniques du photovoltaïque
- Règles de pose

Sécurité

- Exigence sur la sécurité
- Respect des personnes et biens environnants
- Mise en place des règles élémentaires de sécurité
- Obligation du port des EPI

Nos compétences offrent aux maitres d'ouvrage, une capacité à répondre à la complexité, à la diversité et à l'importance des missions à couvrir, le tout dans le respect des délais qui sont indiqués dans le phasage de réalisation détaillés plus loin dans notre offre.

Notre équipe s'est organisée autour de valeurs fortes : le professionnalisme, l'excellence et l'efficacité.

La mise en place d'une équipe de professionnels aguerris, l'identification précise des besoins, la planification détaillée des tâches à accomplir, le suivi serré de l'avancement des tâches et la mise en place d'une organisation autour d'une direction de projet principale sont autant d'éléments qui assurent le parfait contrôle de la qualité du produit fini.

L'association des compétences dans l'équipe de projet assurera ainsi une complémentarité propre à satisfaire l'ensemble des spécificités de l'étude. Il est clair que la création de notre équipe a pour finalités de fédérer les compétences de chacun autour de valeurs fortes :

- ✓ L'expertise,
- ✓ La proximité et la réactivité,

- ✓ L'écoute du client,
- ✓ L'intégration environnementale,
- ✓ La qualité des études techniques,
- ✓ Le respect des délais.

## ORGANISATION DU POLE CONTROLE

La société TAOVA a mis en place une équipe de contrôle en interne afin d'assurer la qualité de nos prestations.

*Responsable Exploitation*

Diplômé d'un diplôme d'ingénieur au Conservatoire National des Arts et Métiers spécialité Bâtiment et Travaux Publics, il travaille dans la société depuis sa création en 2020. Après 5 années en tant qu'ingénieur terrain dans une entreprise de bâtiment, il a intégré TAOVA.
Cette expérience pratique lui permet d'assurer le contrôle qualité de nos installations. Il sera pour vous, le référent technique.

Il :

- S'assure de l'adéquation entre les moyens humains et l'installation
- Intervient à chaque démarrage de projet pour s'assurer du lancement du processus
- Assure le suivi de l'installation jusqu'à la mise en service
- Assure l'atteinte des objectifs en termes de délais ;
- Assure le suivi du dossier client (aides financières etc…)
- Assure le suivi des actions sécurité, qualité et environnement

*Ingénieur Commercial*

L'ingénieur commercial réalise les études de faisabilités. Il est à l'écoute du besoin client. Il se déplace sur site afin de définir les attentes et proposer une étude technico-financière. Il dimensionne ainsi le projet afin de garantir le meilleur rapport/qualité/prix.